

## Revalorisation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires

**Les services départementaux d'incendie et de secours s'engagent fortement au quotidien et plus encore en temps de crise.**

Pleinement disponibles dès les premiers instants de la crise COVID, ils sont aujourd'hui des acteurs essentiels de l'accélération de la campagne vaccinale. Leurs capacités logistiques et leurs compétences en gestion de crise font d'eux des chevilles ouvrières de l'action des Départements en appui des services de l'État.

Le modèle français de sécurité civile qui permet ce déploiement de forces est largement adossé à l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires. Sans eux, le système ne fonctionne pas. Le « plan volontariat » de 2013 liste une quarantaine de mesures tournées vers la consolidation de notre modèle. Parmi elles figure en bonne place l'étude annuelle du montant des indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Cette année, l'Assemblée des Départements de France propose, après une concertation de l'ensemble des présidents de SDIS qui l'ont approuvée à l'unanimité, **une hausse exceptionnelle de 2% du montant de l'indemnité horaire des SPV**. C'est un effort de plus de 4 millions d'euros que les Départements consentent, soucieux de reconnaître l'engagement altruiste de leurs volontaires.

Ces derniers représentent une force indispensable de plus de 198 000 femmes et hommes qui œuvrent au quotidien aux côtés de leurs collègues professionnels, récompensés pour leur part par la récente revalorisation de la prime de feu. L'ADF tient à souligner l'importance et la valeur de leur engagement au service de la nation.

### A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics,
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux,
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

### Contact presse

ADF – agence Epoka

Brice Chauveau – [bchauveau@epoka.fr](mailto:bchauveau@epoka.fr) – 06 31 55 66 70

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, cliquez [ici](#).